



Municipalité de  
**SAINT  
FRANÇOIS  
XAVIER  
DE  
BROMPTON**

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS XAVIER DE BROMPTON

### AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par la soussignée, directrice générale de la susdite municipalité, que:

Le rôle de perception, suite à l'imposition des taxes pour l'année 2019, est maintenant terminé et déposé au bureau municipal et que toute personne peut en prendre connaissance durant les heures régulières de bureau;

Qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans les délais prévus;

Que le paiement des taxes mentionnées audit rôle doit être effectué en 6 versements égaux aux dates d'échéance suivantes :

1er versement :	07 mars	2019
2 <sup>e</sup> versement :	25 avril	2019
3 <sup>e</sup> versement :	06 juin	2019
4 <sup>e</sup> versement :	01 août	2019
5 <sup>e</sup> versement :	12 septembre	2019
6 <sup>e</sup> versement :	24 octobre	2019

Toutefois, toutes les taxes sont exigibles et payables en un seul versement, soit le 07 mars 2019 si le montant dû est de moins de 300,00\$.

Donné à Saint-François-Xavier-de-Brompton, ce 30e jour de janvier 2019.



Sylvie Champagne,  
Directrice générale et gma